



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 18 Mars 2014

Dossier complet le : 08 avril 2014

N° d'enregistrement : F07414 P0050

### 1. Intitulé du projet

Défrichement d'une surface boisée de 0.95 ha sur le site de Santrop - Lac de Saint-Pardoux - Commune de RAZES

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général de la Haute-Vienne

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Madame PEROL-DUMONT Marie-Françoise - Présidente

RCS / SIRET : 12 2 B 17 10 8 11 5 17 11 0 0 0 1 3 1

Forme juridique : Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51-a défrichements	défrichement d'une surface boisée de 0.95 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Voir notice explicative en annexes 1 et 2

#### 4.2 Objectifs du projet

Le défrichement est lié au projet de construction d'un établissement recevant du public ERP (centre aquatique) et de ses dépendances.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de défrichement sera réalisé sur une durée de 4 à 6 semaines et comprendra les prestations suivantes : abattage, débardage, élagage et arrachage des souches. L'évacuation des bois se fera par une voie de chantier aménagée jusqu'à la voie desserte existante du site et raccordée à la route départementale N°44.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de défrichement ne comprend pas de phase d'exploitation.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de défrichement sera soumis à une demande préalable d'autorisation de défrichement.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	0.95 ha
Superficie totale du massif boisé du site de Santrop	18 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse  
Lac de Saint-Pardoux  
Site touristique de Santrop  
87 640 RAZES  
Haute-Vienne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 1° 17' 36" 22 Lat. 46° 1' 50" 58  
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction d'un centre aquatique et des voiries d'accès

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace naturel boisé de promenade, de loisirs et emplacements de camping

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de RAZES.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 30 juin 2005 et révisé le 28 juillet 2007.

Section A2 Zone UL

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site naturel inscrit
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mine de Chabannes et souterrain des monts d'Ambazac à 3 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

#### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation du projet est recensé comme lieu d'occupation datant de l'époque gallo-romaine. Dans le cadre des études préalables, un diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP n'a révélé aucun vestige.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de St Pardoux est composé d'une réserve d'eau de 330 ha environ dont le périmètre s'étend sur plus de 15 km.

Ce lac artificiel est bordé essentiellement d'un massif forestier d'une superficie de 300 ha, dont la diversité des essences d'arbre est décrite dans la notice en annexe.

Le projet de défrichement portera sur une infime partie de ce massif forestier (soit 5% du site de santrop), sans réelle incidence environnementale ou de voisinage.

Dans ces conditions, il ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <b>VOIR ANNEXE 1</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; <b>VOIR ANNEXE 1</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <b>VOIR ANNEXE 1</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 1 : notice explicative relative à la présente demande

annexe 2 : plan du projet de construction du centre aquatique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Limoges

le, 12 mars 2014

Signature

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation,  
Le Directeur du Pôle collèges - Lâtiment

Marc LISSANDRE



# Annexe 1

## Notice explicative



conseil  
général  
**HAUTE-VIENNE**

**Conseil Général de la Haute-Vienne**

11 Rue François Chenieux - 87000 LIMOGES

# Description des bois de Santrop



Office National des Forêts

**Bureau d'études Auvergne Limousin**

12, allée des Eaux et Forêts - BP 106 - 63970 LEMPDES  
Tel : 04 73 42 01 59 - Fax : 04 73 42 01 28

Objet :

Description des bois du site préalable au défrichement lié à l'aménagement de la base nautique de Santrop, abords du Lac de Saint-Pardoux (87)

Commande du 17 février 2014 émanant du  
Conseil Général de la Haute-Vienne  
11 Rue François Chenieux  
87000 LIMOGES

\*\*\*\*\*

Document élaboré en février et mars 2014, au niveau du bureau d'études Auvergne Limousin de l'ONF, par Elise MAGNIEN, paysagiste DPLG- urbaniste, et Dominique MAURIN, chef de projets complexes.

suite à la visite de terrain du 24 février 2014

☉ Photographies :

Tous les clichés présentés dans ce rapport ont été pris sur le site d'étude. Ils sont protégés par le droit d'auteur (art. L. 112-2 du Code de la Propriété Intellectuelle). Leur utilisation est limitée à la mission d'élaboration de la présente évaluation.

Fonds cartographiques :

- ☉ IGN Scan 25 \_ 2009
- ☉ IGN Orthophoto \_ 2010
- ☉ IGN ScanReg \_ 2009

Mars 2014

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1 – PRESENTATION DU PROJET DE DEBOISEMENT</b> .....	<b>6</b>
1.1 – NATURE DE L'INTERVENTION .....	6
1.2 – LOCALISATION .....	7
<b>2. – ZONAGE ADMINISTRATIF</b> .....	<b>7</b>
2.1 - LES DOCUMENTS D'URBANISME .....	7
2.2 - LE ZONAGE ENVIRONNEMENTAL .....	8
2.2.1 - Zonage ZNIEFF .....	8
2.2.2 - Natura 2000.....	8
2.3 – PROTECTION DES PAYSAGES .....	8
2.3.1 - Sites classés ou inscrits .....	8
2.3.2 - Paysages emblématiques du Limousin .....	8
<b>3 - LE PROJET DANS LE CADRE DU LAC DE SAINT PARDOUX</b> .....	<b>9</b>
3.1 – CONTEXTE GEOGRAPHIQUE GLOBAL .....	9
3.1.1 - Géomorphologie .....	9
3.1.2 - Géologie .....	9
3.1.3 - Climat .....	9
3.1.4 - Végétation .....	9
3.2 – CONTEXTE FORESTIER .....	10
3.3- CONTEXTE PAYSAGER .....	11
3.3.1 – Entités paysagères.....	11
3.3.2 – Perspectives et co-visibilités .....	12
3.4. – CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ECONOMIQUE .....	14
3.4.1 – Environnement.....	14
3.4.2 – Volet socio-économique.....	14
<b>4 – LE SITE DE SANTROP</b> .....	<b>15</b>
4.1 – LE MASSIF BOISE .....	15
4.1.1 – Formations feuillues.....	16
4.1.2 – Formations résineuses.....	18
4.1.3 – Formation en mélange feuillus - résineux.....	19
4.2 – EVALUATION PAYSAGERE DU MASSIF.....	20
4.2.1- Les constantes paysagères .....	20
4.2.2- Analyse des caractéristiques paysagères propres au site de Santrop.....	20
4.2.3- Les structures spatiales identifiantes et qualifiantes .....	21
<b>5 – ETAT DES LIEUX DE LA ZONE A DEFRICHER</b> .....	<b>22</b>
5.1 – DESCRIPTION DES BOISEMENTS A ELIMINER.....	22
5.2 – EVALUATION PAYSAGERE .....	23
5.2.1- Ambiances internes .....	23
5.2.2- Points particuliers .....	24
5.2.3- Visions externes rapprochées.....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>

## Sommaire des cartes

Carte n°1 : Localisation du centre aquatique et de la zone à défricher	Page	6
Carte n°2 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le défrichement	Page	7
Carte n°3 : Carte des zonages environnementaux	Page	8
Carte n°4 : Carte des unités végétales présentes autour du lac (établie par le CREN Limousin)	Page	9
Carte n°5 : Carte des massifs boisés autour du lac (établie par Elise MAGNIEN, ONF)	Page	10
Cartes n°6 : Unités paysagères, extraits de « L'Atlas des paysages en Limousin » (établie par la DIREN)	Page	11
Carte n°7 : Carte des entités paysagères (établie par Elise MAGNIEN, ONF)	Page	11
Carte n°8 : Carte des points de vue et sensibilités paysagères (établie par Elise MAGNIEN, ONF)	Page	12
Carte n°9 : Localisation camping de Santrop et clôture	Page	15
Carte n°10 : Carte des formations boisées du massif de Santrop	Page	16
Carte n°11 : Le relief du site de Santrop (établie par Elise MAGNIEN, ONF)	Page	20
Carte n°12 : Les structures paysagères du site de Santrop (établie par Elise MAGNIEN, ONF)	Page	21
Carte n°13 : Carte des formations boisées du défrichement	Page	22
Carte n°14 : Carte de localisation des points paysagers particuliers	Page	24

## Sommaire des photographies

Photographie n°1 : Secteur de Santrop (Elise MAGNIEN, ONF)	Page garde	
Photographie n°2 : Point de vue 1 depuis le sentier de rives, vue partielle sur le défrichement et la base de Santrop. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	12
Photographie n°3 : Panorama 2, depuis la base de Chabannes le secteur à défricher sera le plus visible. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	12
Photographie n°4 : point de vue 3 avec vue intimiste sur la plage de Santrop. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	13
Photographie n°5 : point de vue 5 depuis la D44. Le défrichement sera dissimulé derrière les premiers plans boisés. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	13
Photographie n°6 : Panorama 4 aux vues globales surplombant à la fois la base de Chabannes et de Santrop. Le secteur à défricher sera très fortement perceptible depuis cette zone. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	13
Photographie n°7 : Clôture délimitant le camping (Dominique MAURIN, ONF)	Page	15
Photographie n°8 : Formations feuillues à base de Chêne (Dominique MAURIN, ONF)	Page	16
Photographie n°9 : Formations feuillues sur emplacement camping (Dominique MAURIN, ONF)	Page	17
Photographie n°10 : Formations résineuses en secteur forestier (Dominique MAURIN, ONF)	Page	18
Photographie n°11 : Douglas dans l'aire de camping (Dominique MAURIN, ONF)	Page	18
Photographie n°12 : Formations résineuses sur zone de parking (Dominique MAURIN, ONF)	Page	19
Photographie n°13 : Depuis la « Maison du lac », un vaste espace de loisirs ouvert où les boisements agrémentent les reliefs et ponctuent le paysage. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	20
Photographie n°14 : La plage, le camping et les jeux pour enfants, manquent de cohérence dans leur organisation spatiale et l'utilisation des couleurs pour le bâti. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	21
Photographie n°15 : Chênaie à l'ouest du secteur à défricher (Dominique MAURIN, ONF)	Page	22
Photographie n°16 : Futaie mixte Pin sylvestre / Chêne (Dominique MAURIN, ONF)	Page	22
Photographie n°17 : Arbre mort à cavité (Dominique MAURIN, ONF)	Page	23
Photographie n°18 : Chênes rouges sur emplacement camping (Dominique MAURIN, ONF)	Page	23
Ensemble de photographies n° 19 : Caractéristiques de la partie 1 (E.MAGNIEN, ONF)	Page	23
Photographie n°20 : un boisement de transition. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	24
Ensemble de photographies n° 21 : Caractéristiques de la partie 3 (E.MAGNIEN, ONF)	Page	24
Ensemble de photographies n°22 : Quelques sujets d'intérêt paysager (E.MAGNIEN, ONF)	Page	25
Ensemble de photographies n°23 : Quelques sujets incongrus dans le contexte (E.MAGNIEN, ONF)	Page	25
Photographie n°24 : On remarque ici l'importance des arbres de lisière dans l'intégration actuelle du camping. L'opération de défrichement, pourra être par la suite, l'occasion de travailler une transition plus douce, de la prairie vers le milieu boisé maintenu en arrière-plan. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	26
Photographie n°25 : Depuis la plage de Santrop, l'intervention sera fortement visible et impactante. On peut ici observer la succession des trois parties végétales décrites précédemment et le boisement « tampon » conservé afin d'atténuer l'impact de l'opération en vue externe éloignée. (E.MAGNIEN, ONF)	Page	26

## Sommaire des tableaux

Tableau n°1 : Liste des parcelles cadastrales concernées par le défrichement	Page	7
--	------	---

# INTRODUCTION

## Contexte général

Le lac de Saint-Pardoux est un lac artificiel du département de la Haute-Vienne situé à environ 30 km au nord de Limoges. Il a été créé en 1975, à 360 m d'altitude, au confluent de la Couze et du Ritord. D'une superficie d'environ 330 hectares, c'est le deuxième plan d'eau le plus étendu du département après le lac de Vassivière.

Niché au cœur de la forêt limousine, la station du lac de Saint-Pardoux est un pôle touristique majeur de la Haute-Vienne et du Limousin. C'est un lieu idéal pour la pratique des loisirs nautiques et de pleine nature dans un contexte de loisirs de proximité pour une clientèle locale et familiale issue, pour partie, de l'agglomération de Limoges.

Trois sites, liés à des plages, sont particulièrement fréquentés :

- \* Santrop, porte d'entrée du lac avec son parc acrobatique en forêt et sa tyrolienne qui traverse le lac, jeux aménagés sur la plage, structures gonflables, parcours santé, terrain de beach volley, terrain de pétanque, location pédalos, canoës et barques...
- \* Chabannes, pour l'accueil des jeunes et des groupes ; c'est la base de pleine nature aménagée et dédiée à la pratique des sports (voile, VTT, tennis, tir à l'arc, escalade, ...)
- \* Fréaudour, zone résidentielle du lac orientée vers la pratique des loisirs nautiques.

En 2000, le Conseil Général a adopté un programme de développement des sports et des loisirs sur le site du Lac de Saint-Pardoux. Ce programme vise à lui développer une identité territoriale associée à des activités de pleine nature, dans le respect de la qualité de cet espace naturel, tout en favorisant l'accès des services aux personnes handicapées. Il s'intéresse à la fois à une clientèle familiale avec la proximité de l'agglomération de Limoges et à une clientèle extérieure à la Haute-Vienne.

Trois pôles d'activités principaux correspondant aux sites particulièrement fréquentés sont ciblés :

- Santrop qui constitue la porte d'entrée du lac et qui développe loisirs et animations pour toute la famille,
- Chabannes avec ses activités pleine nature pour les jeunes et les groupes
- et enfin Fréaudour en tant que zone de résidence touristique.

## Précision de la commande

Ce plan de développement implique des investissements importants notamment sur la zone d'accueil de Santrop. Dans le cadre de la construction du centre aquatique, l'implantation des infrastructures devrait entraîner la suppression de quelques arbres présents sur le site.

L'intervention doit être précédée par la demande d'une autorisation de défrichement pouvant, suivant le cas, être associée à l'élaboration d'une étude d'impact sur l'environnement. Compte tenu du contexte, une demande d'examen au cas par cas doit être établie au préalable. Afin de compléter la demande d'examen, le Conseil Général de la Haute-Vienne, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite disposer d'une notice qui comprendrait l'état général de la végétation du lac de Saint-Pardoux, puis un état du site de Santrop et enfin, un état des lieux plus précis de la partie boisée concernée par le projet.

Le présent rapport consiste à répondre à cette demande. Afin de positionner le secteur à défricher dans son contexte forestier local, il sera composé des parties suivantes :

- \* Présentation du projet
- \* Quelques éléments essentiels du zonage administratif
- \* Le projet dans le cadre du lac de Saint-Pardoux
- \* Le secteur de Santrop
- \* Description de la zone à défricher
- \* Conclusion récapitulant les principaux enjeux de la zone à défricher

# 1 – PRESENTATION DU PROJET DE DEBOISEMENT

## 1.1 – Nature de l'intervention

Dans le cadre du programme d'aménagement du lac de Saint Pardoux porté par le Conseil général de la Haute-Vienne, il est prévu d'implanter un centre aquatique sur le site de Santrop. Cette infrastructure nécessite la suppression d'arbres. La surface de l'opération couvrirait environ 1,50 ha avec une coupe d'arbres sur une surface estimée à 0,95 ha.

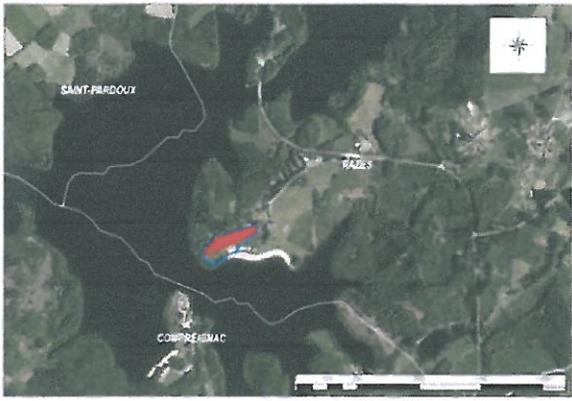
L'intervention sur la partie boisée consistera à abattre tous les arbres présents sur 0,95 ha puis à procéder au dessouchement de l'ensemble. Les arbres exploités seront évacués par un éventuel acheteur de bois. Les souches extraites seront évacuées.



Cartes n°1 : Localisation du centre aquatique et de la zone à défricher

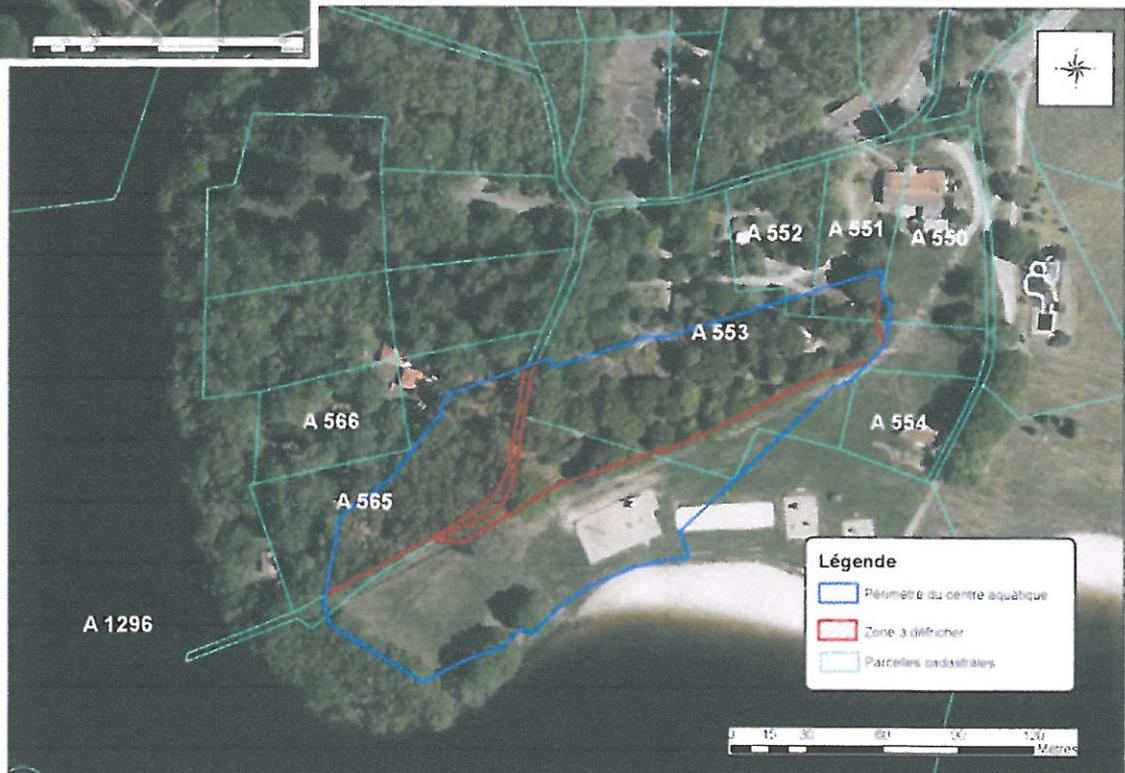
## 1.2 – Localisation

La zone à défricher est située sur le territoire communal de Razès au lieu-dit « Puy de la lande ». L'opération concerne 5 parcelles cadastrales qui sont la propriété du Conseil Général de la Haute-Vienne.



Commune	Lieu dit	Section	n°	Surface cadastrale	Surface à défricher
Razès	Puy de la lande	A	551	0.1960	0.0400
Razès	Puy de la lande	A	552	0.1680	0.0100
Razès	Puy de la lande	A	553	1.0200	0.4900
Razès	Puy de la lande	A	565	0.5630	0.3100
Razès	Puy de la lande	A	1296	10.4635	0.1000
				<b>12.4105</b>	<b>0.9500</b>

Tableau n°1 : Liste des parcelles cadastrales concernées par le défrichement



Cartes n°2 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le défrichement

## 2. – ZONAGE ADMINISTRATIF

### 2.1 - Les documents d'urbanisme

Le terrain se situe sur la commune de Razès qui est rattachée à la communauté de communes Porte d'Occitanie. **SCOT de l'agglomération de Limoges**

La commune de Razès dépend du SCOT de l'agglomération de Limoges.

#### **PLU, commune de Razès**

La commune de Razès est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La zone à défricher est située en zone N5 qui est une zone naturelle et forestière. Le règlement prévoit le maintien de 10% minimum d'espaces verts pour les terrains supérieurs à 5 000 m<sup>2</sup>.

Le PLU ne mentionne pas d'espace boisé classé sur le secteur à aménager.

Il n'existe pas de PPRI applicable dans le secteur d'implantation du projet.

## 2.2 - Le zonage environnemental

### 2.2.1 – Zonage ZNIEFF

Le projet se situe dans une ZNIEFF de type II, n°SPN : 740006188 « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze ». L'intérêt du site est déterminé :

- \* Au niveau floristique, à la présence d'espèces liées aux milieux tourbeux, aux landes sèches mais aussi à une flore des zones humides et queues d'étangs (espèce des plus remarquables : la linaigrette engainée qui est inféodée aux tourbières)
- \* Au plan faunistique, à la présence relativement importante de chauves-souris (territoires de chasse et gîtes de reproduction et d'hivernage pour une quinzaine d'espèces de chauves-souris sur les 20 signalées en Limousin). Cet espace constitue ainsi une zone d'intérêt majeur pour ces animaux. De plus, le lac de Saint-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux.

### 2.2.2 - Natura 2000

Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. Cependant, il convient de signaler la présence, à environ 3.0 km à l'est du site n° FR7401141 - Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac. Ce site présente un intérêt majeur pour les populations de chauves-souris (populations denses de certaines espèces, grande richesse en terme d'hivernation dans un espace limité et proximité de sites de reproduction et d'hivernation).

## 2.3 – Protection des paysages

### 2.3.1 - Sites classés ou inscrits

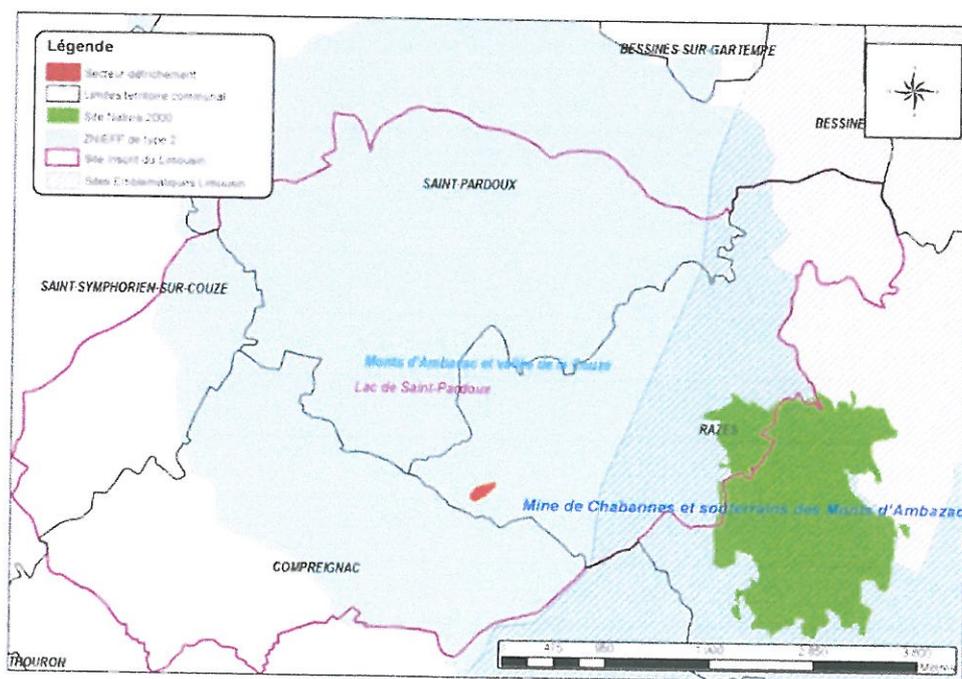
Le projet est situé dans le site inscrit du Lac de Saint-Pardoux (arrêté d'inscription du 15 décembre 1980). Le site comprend le lac et ses abords, au-delà des premières crêtes et des zones de perspectives sur le lac. Les villages jouent un rôle paysager essentiel. Le réseau hydrographique bien développé est à l'origine de la forme très découpée du lac qui remonte loin dans les vallons secondaires.

Des vestiges d'importantes constructions romaines ont été identifiées entre Villebert et Népoux et une urne funéraire a été retrouvée près de Santrop.

Le projet de création près de Santrop d'un "cœur de station" affirme l'organisation et la cohérence de la mise en valeur touristique.

### 2.3.2 – Paysages emblématiques du Limousin

Le secteur de Santrop est situé à proximité de la zone « Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud » répertoriée dans l'Atlas des paysages du Limousin. Les enjeux paysagers identifiés sur cette zone visent à préserver et développer les espaces ouverts aux abords des villages, à favoriser une composition équilibrée, feuillue, résineuse, des forêts, à gérer l'accueil du public et ouvrir des perspectives sur le lac.



Carte n°3 : Carte des zonages environnementaux



Une flore diversifiée, bien adaptée au sols acides et parfois hydromorhes, s'est installée sur les 25 kilomètres de berges très découpées qui constituent les bords du lac. Plusieurs unités végétales se rencontrent :

#### Les forêts :

- Les boisements feuillus sont composés essentiellement de Chêne auquel peuvent se mélanger Châtaignier, Noisetier et Bouleau. Au dessus de 600 m d'altitude, le Hêtre est beaucoup plus présent. La végétation est bien adaptée aux stations acides à acidiphiles avec par endroits des tendances hygrophiles.
- Les plantations résineuses ont été introduites depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les plus anciennes sont à base de Pin Sylvestre mais les plus grandes surfaces ont été installées après la deuxième guerre mondiale avec essentiellement de l'Épicéa commun, Épicéas de Sitka, Douglas et plus rarement Sapin pectiné.

#### Les bords de cours d'eau

Le long des cours d'eau ou en queue d'étangs, on observe des « galeries forestières » où l'Aulnaie acidiphile occupe une place prédominante. Des saulaies-jonçaias sont aussi très présentes dans les fonds de vallon. A noter la présence de 3 espèces protégées caractéristiques : la Littorelle uniflore, le Flûteau nageant et l'Utrriculaire.

#### Les landes

- Les landes sèches, caractérisées par la Callune, l'Ajonc nain, la Bruyère cendrée, le Genêt à balais et la fougère aigle, sont un élément du paysage traditionnel du Limousin. Elles évoluent naturellement vers un stade pré-forestier. Il est important de les préserver.
- Au bord des ruisseaux, il est possible de rencontrer des landes mésophiles à Bruyère ou à Molinie.

#### Les formations agricoles

- Les formations agricoles sont essentiellement composées par des prairies fauchées ou pâturées de type humide ou mésophile selon qu'elles sont proches ou non des berges.
- Le bocage est bien implanté aux abords des hameaux et autour des prairies permanentes de fond de vallon avec des haies à base de Chêne pédonculé, Châtaignier et Charme. *(On est parti le voyer ?)*

Le site est donc majoritairement forestier.

### 3.2 – Contexte forestier

#### La forêt en Haute-Vienne

Avec une superficie boisée de 159 200 hectares, le département de la Haute-Vienne présente un taux de boisement moyen de 28 %, très voisin du taux de boisement de la France métropolitaine.

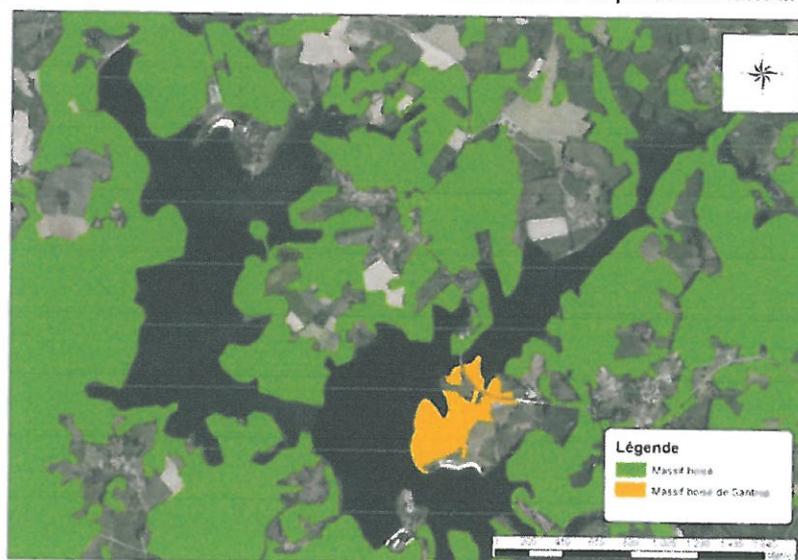
La forêt appartient à des propriétaires privés à 97 % (plus de 40 000 propriétaires) avec une propriété d'environ 3,5 hectares de surface moyenne.

Les massifs forestiers sont pour les ¾ de la surface composés de feuillus. Les résineux représentent 23,6 % de la surface ce qui est un peu inférieur au 36,5 % constaté sur tout le territoire français métropolitain.

Composante forte de la « forêt paysanne », le bocage est aussi un élément important du paysage de la Haute-Vienne avec des haies, essentiellement feuillues, qui s'étendent sur environ 20 000 kilomètres et qui contribuent fortement à la production de bois d'œuvre.

#### Sur les abords du lac de Saint-Pardoux

Ci après une carte synthétique localisant les formations boisées et leur importance autour du lac.



Carte n°5 : Carte d'occupation des massifs boisés autour du lac

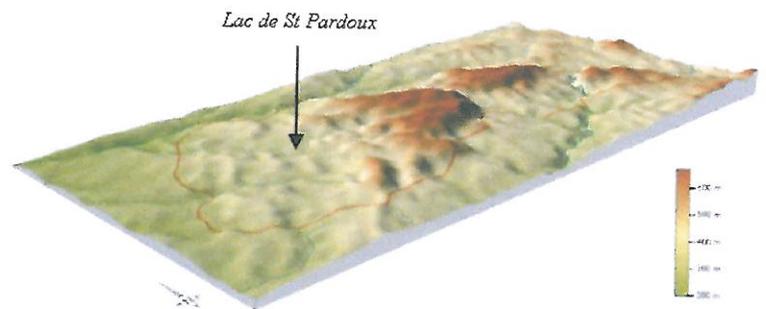
Sur les environs du lac de Saint Pardoux, comme sur les Monts d'Ambazac, le taux de boisement peut dépasser les 50% ce qui est bien supérieur au taux observé sur le département.

La zone boisée se compose d'environ 1/3 de résineux (notamment des futaies de douglas de bonne qualité, destinées à la production de bois d'œuvre) et de 2/3 de feuillus (principalement des taillis de qualité hétérogène, utilisés dans l'industrie).

Plus de 90% de la superficie appartient à des propriétaires privés. La propriété y est de petite dimension et très morcelée.

### 3.3- Contexte paysager

L'élément le plus emblématique du paysage local est sans conteste le massif forestier des Monts d'Ambazac. Le site du lac qui y est adossé, se traduit en effet par des croupes boisées, une succession de dépressions humides, des prairies souvent accompagnées de murets granitiques, le tout ponctué de villages groupés et de fermes isolées.



Cartes n°6 : Unités paysagères, extraits de « l'Atlas des paysages en Limousin », DIREN

La forêt reste omniprésente : combinée aux haies vives ou arborées du bocage et aux collines, elle contribue à compartimenter l'espace en petites unités de dimensions réduites et ainsi, à caractériser le paysage et l'identité du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac.

#### 3.3.1 – Entités paysagères

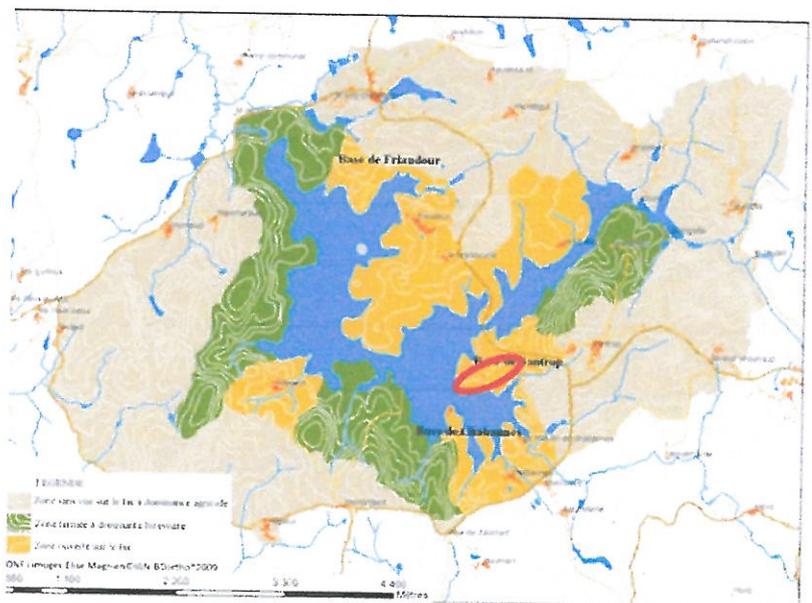
Le site du lac de Saint Pardoux est caractérisé par une ambivalence forte entre des plateaux ouverts agricoles où la présence de l'eau n'est pas perceptible, et des espaces plus forestiers liés aux berges, typiques des lacs de montagne. De fait, les vues sur le lac sont très ponctuelles et assez rares.

*ça veut dire quoi? svp*

La transition entre ces deux types d'espaces est assez brusque. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas l'eau mais le végétal (haies, bosquets) qui accompagne cette transition et qui constitue un fil directeur à la lecture de ce paysage discret de lac.

Ainsi, trois entités paysagères liées au relief et à la végétation se succèdent :

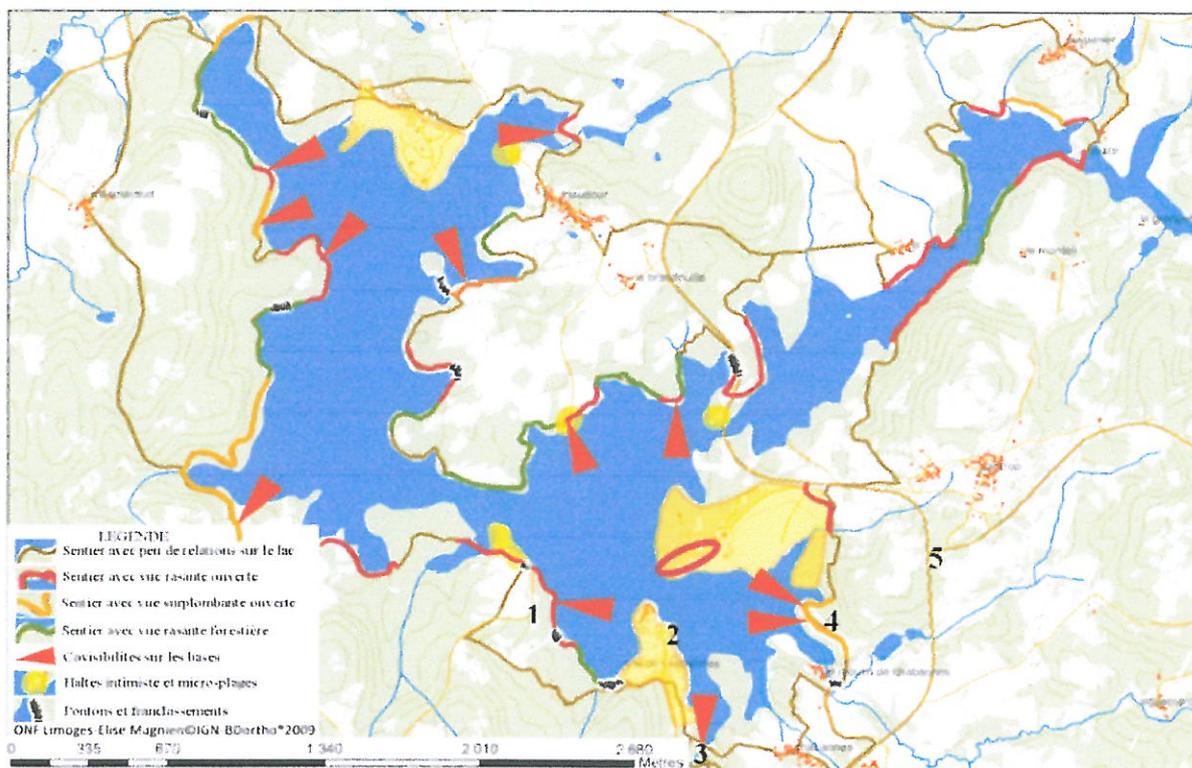
- Les plateaux agricoles où alternent espaces ouverts puis fermés, sans vues sur le lac,
- Les versants forestiers aux vues plongeantes sur les reliefs environnants,
- Les fonds de vallons et de bord de lac aux ambiances plus intimistes.



Carte n°7 : Carte des entités paysagères

### 3.3.2 – Perspectives et co-visibilités

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la route départementale ceinturant le lac ne favorise pas sa découverte et circule au contraire dans un milieu à dominante agricole « tournant le dos au lac ». De ce fait, seul le sentier des berges circulant en bord de lac, permet d'appréhender les relations de co-visibilités entre les berges et les bases nautiques via un parcours de découverte complet.



Carte n°8 : Carte des points de vue et sensibilités paysagères



Photographie n°2 : Point de vue 1 depuis le sentier de rives, vue partielle sur le défrichement et la base de Santrop. (EMAGNIEN, ONF)



Photographie n°3 : Panorama 2 depuis la base de Chabannes, le secteur à défricher sera le plus visible. (EMAGNIEN, ONF)



**Photographie n°4 :**  
**Point de vue 3 avec vue intimiste**  
**sur la plage de Santrop. (EMAGNIEN, ONF)**



**Photographie n°5 :**  
**Point de vue 5 depuis la D44. Le défrichement sera**  
**dissimulé derrière les premiers plans boisés. (EMAGNIEN, ONF)**



**Photographie n°6 : Panorama 4 aux vues globales surplombant à la fois la base de Chabannes et de Santrop.**  
**Le secteur à défricher sera très fortement perceptible depuis cette zone. (EMAGNIEN, ONF)**

La zone à défricher est donc visible depuis quelques points localisés :

- la base nautique de Chabannes,
- les hauteurs du village de Chabannes,
- le cheminement à l'Est du lieu dit « Moulin de Chabannes »,
- l'arrivée sur la base nautique de Santrop depuis la départementale 44.

La zone à défricher est cependant peu visible et peu impactante à l'échelle du Grand Paysage du lac.

### 3.4. – Contexte environnemental, social et économique

#### 3.4.1 – Environnement

Les éléments essentiels à retenir du point de vue environnemental sont :

- \* présence d'habitats à préserver comme les habitats de bord de cours d'eau et les landes à callune,
- \* présence d'espèces végétales remarquables comme la Littorelle uniflore, le Flûteau nageant et l'Utriculaire,
- \* présence de populations de chauves-souris (sites de reproduction et probablement d'hibernation, gîtes),
- \* les abords du lac sont utilisés comme site d'hivernage par quelques espèces d'oiseau.

#### 3.4.2 – Volet socio-économique

L'eau (plan d'eau de Saint Pardoux) et la forêt sont deux éléments essentiels pour le territoire susceptibles d'être valorisés et d'être la source de développement local.

La filière forêt-bois et les projets liés aux fonctions environnementales et sociales du milieu forestier constituent des sources d'activités et d'emplois en fonction des actions adaptées qui seront conduites.

Outre sa fonction économique et productive, la forêt constitue une composante forte du paysage. Elle offre des milieux agréables et variés pour la pratique des loisirs de plein air (randonnée, chasse, ...) et assure un rôle écologique majeur (stockage du CO<sub>2</sub>, épuration de l'eau, préservation des milieux naturels...).

##### 3.4.2.1 – Domaine forestier

L'absence de tradition forestière, dans un secteur où la forêt privée représente 96% de la superficie boisée, engendre de réelles difficultés à mobiliser les acteurs (tous confondus) du territoire.

L'intérêt collectif à l'égard de la forêt est faible. La gestion de la forêt est souvent ressentie comme une contrainte coûteuse par ses propriétaires et beaucoup d'acteurs locaux ne perçoivent pas les potentialités de développement ni même les risques d'incendie d'une forêt peu entretenue.

En particulier, au niveau du Pays des monts d'Ambazac, seulement 20% de la surface forestière est concernée par des pratiques de valorisation et de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, alimentant la filière bois. Il a même été constaté que, suite à la tempête de 1999, peu de parcelles touchées ont été revalorisées. Une évolution des pratiques de gestion forestière semble nécessaire surtout dans le contexte de réchauffement climatique actuel.

##### 3.4.2.2 – Domaine touristique

Le secteur est un milieu privilégié pour la pratique d'activités de pleine nature (randonnées, chasse, pêche...) ainsi que pour l'organisation d'événementiels proposés par différentes associations. De part la proximité immédiate de l'agglomération de Limoges, de l'autoroute A20 et de l'attrait du plan d'eau du lac de Saint-Pardoux, il possède de véritables potentialités touristiques et récréatives.

## 4 – LE SITE DE SANTROP

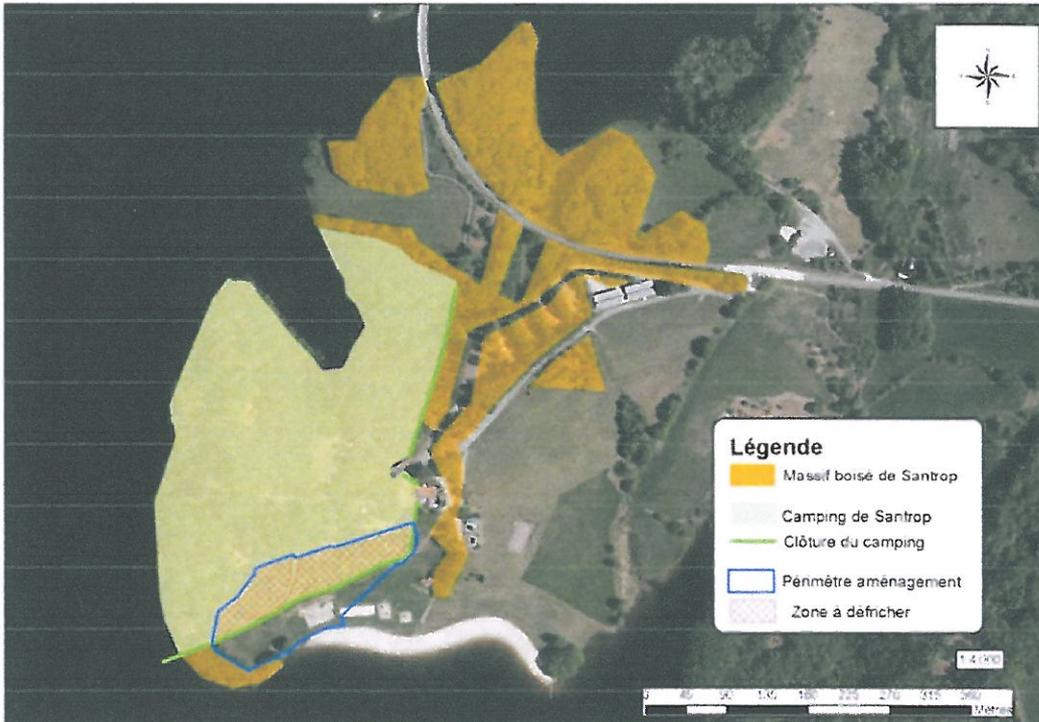
Au niveau du secteur de Santrop, deux volets seront ici développés : le massif boisé et son positionnement paysager.

### 4.1 – Le massif boisé

Le massif boisé de Santrop peut être considéré comme une entité individualisable au niveau des espaces boisés présents autour du lac de Saint Pardoux.

Il constitue une unité d'environ 18 hectares liée à la zone d'accueil du public du même nom. Elle est installée sur un mamelon avec des pentes relativement faibles.

Une grande partie de ce massif est incluse dans l'espace clos du camping de Santrop.



Carte n°9 : Localisation camping de Santrop et clôture

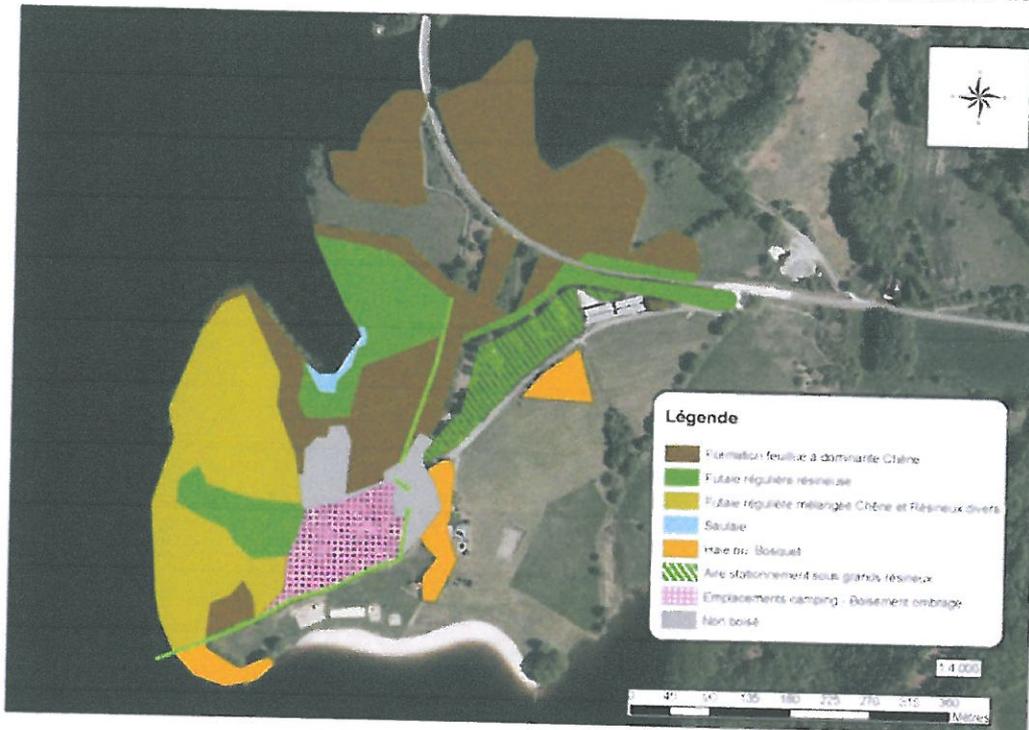
Une clôture, composée d'un grillage d'environ 2 m de haut, est présente sur toute la partie Est du camping. Seule la partie nord n'est pas délimitée par la clôture mais par d'anciens murets.



Photographies n°7 : Clôture délimitant le camping (D. MAURIN ONF)

Compte tenu de la grande diversité des types de peuplements présents et par soucis de simplification, la description proposée dans ce qui suit ne concernera que les grands types de formations boisées définis en fonction de la présence de feuillus ou de résineux. Ces derniers sont au nombre de 7.

Ci après, une carte précisant l'identification de ces formations boisées dans le cadre du massif de Santrop.



Carte n°10 : Carte des formations boisées du massif de Santrop

#### 4.1.1 – Formations feuillues

Les formations feuillues sont composées, à plus de 80%, de feuillus dans l'étage dominant.

##### Formation feuillue à Chêne dominant

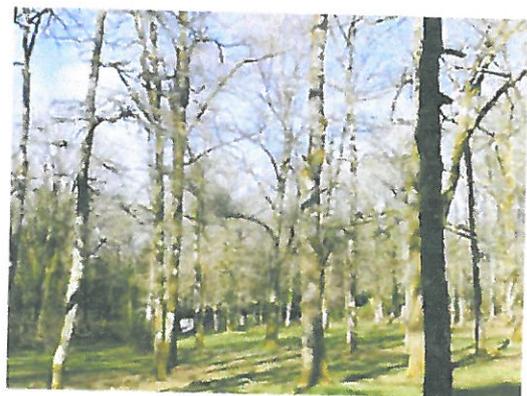
*Cette formation est représentée en marron sur le plan ci avant.*

L'essence prépondérante de l'étage dominant est le Chêne. La bibliographie locale mentionne qu'il s'agit, très souvent, du Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Nos observations sur le terrain ne nous ont pas permis d'en être catégorique, en particulier en ce qui concerne les sujets présents sur les parties hautes du « mamelon » sur station à tendance acidiphile. Pour cette raison, nous parlerons de Chêne au sens général sans plus de précision.

Les peuplements rencontrés présentent, en grande majorité, une structure ayant évolué en futaie régulière. Quelques arbres en cépée sont cependant parfois présents, en partie Nord du massif, de part et d'autre de la route RD 288a vers Saint Pardoux.

Dans l'enceinte du camping et au nord, des plants résineux (Epicéa commun et Douglas) ont été introduits. Par manque d'entretien, il n'en subsiste que quelques rares plants, actuellement dominés et sans avenir. Pour cette raison, ce peuplement est considéré comme feuillu à Chêne dominant.

Les strates arborescentes et arbustives sont bien développées sauf sur quelques emplacements à l'intérieur de l'espace dédié au camping où elles ont été éliminées pour favoriser une pelouse entretenue (voir photo ci-contre avec zone entretenue au premier plan et strates présentes sur les peuplements de l'arrière plan).



Photographie n°8 : Formations feuillues à base de Chêne (D. MAURIN, ONF)

L'essentiel des peuplements rencontrés est au stade adulte. Nous n'avons pas procédé à un inventaire détaillé, cependant les quelques tours d'horizon effectués conduisent aux caractéristiques dendrométriques globales suivantes :

- \* Hauteur dominante : 16 à 22 m selon la station,
- \* Diamètre moyen : 25, de 20 à 30 selon emplacement,
- \* Surface terrière moyenne : 20, de 18 à 25 selon emplacement.

L'état sanitaire apparent est bon.

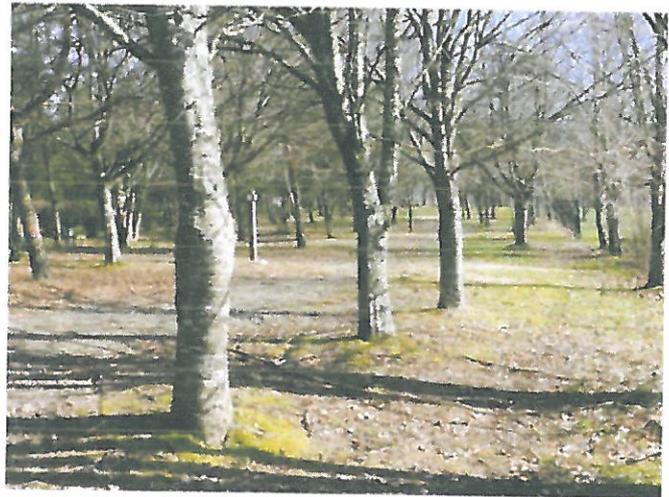
La valeur économique probable des bois ne laisse pas présager de débouché possible autre que le bois de chauffage.

### **Formation boisée feuillue sur emplacements de camping**

*Cette formation est représentée en quadrillé rose sur le plan ci avant.*

A l'intérieur de l'enceinte du camping de Santrop, des emplacements de camping ont été aménagés. Chaque lot est délimité par une petite haie buissonnante avec aubépine et noisetier. Des espaces ombragés ont été créés par la plantation de Chêne rouge (essentiellement) avec quelques sujets de Hêtre, de Bouleau et même quelques résineux (Pin Weymouth et Cyprès de Lawson).

Les arbres d'ombrage ont été conduits de manière à générer rapidement de l'ombre et, pour cette raison, ils présentent un tronc court (2 à 3 m) avec un houppier bien développé. Comme le montre la photographie ci contre, la surface occupée par les houppiers est bien supérieure à 10%. Il est important de rappeler que la vocation affichée de cet espace est bien de constituer un espace dédié à l'activité touristique et à l'accueil du public. Ce n'est donc pas une zone forestière à proprement parler.



Photographie n°9 : Formations feuillues sur emplacement camping (D. MAURIN, ONF)

### **Saulaie**

*La partie la plus représentative de cette formation est cartographiée en bleu ciel sur le plan ci avant.*

Carte 10  
(?)

Cette formation est composée de divers feuillus avec une présence prédominante de Saule. Elle se rencontre, en bordure du plan d'eau, au niveau des anses exposées au Nord, partie Nord du massif. Etant donné sa faible étendue, celle située au nord de la RD 248 n'a pas été cartographiée.

### **Haies ou bosquets**

*Cette formation est représentée en orange sur le plan ci avant.*

Cette formation est composée de divers feuillus avec du Chêne composant la strate arborée. Elle se rencontre en limite Est du massif à proximité de l'entrée du camping ainsi qu'à l'extrémité Sud du camping. Cette formation contribue fortement à l'intégration paysagère de la zone d'accueil de Santrop.

#### 4.1.2 – Formations résineuses

Nous avons retenu, dans la présentation, 2 grands types de formations composées exclusivement de résineux et ceci en liaison avec la présence ou non d'infrastructures dédiées à la réception ou à l'accueil du public.

##### *Formation résineuse en contexte forestier ou à l'intérieur du camping*

*Cette formation est représentée en vert plein sur le plan ci avant.*

Les peuplements résineux rencontrés sont tous d'origine artificielle. Ils ont été installés au cours du siècle dernier dans un souci premier de valoriser soit des espaces agricoles à l'abandon soit des zones forestières comportant des peuplements feuillus de mauvaise venue. Les 4 à 5 essences utilisées lors des boisements du XX<sup>ième</sup> siècle se retrouvent sur le massif.

Le Pin sylvestre est présent mais ne subsiste qu'en mélange avec d'autres essences.

Globalement, les essences prépondérantes de ces formations sont par ordre d'importance : l'Epicéa commun, le Douglas et le Mélèze d'Europe. Quelques Sapins pectinés sont aussi présents.

Deux entités sont présentes au nord du massif et une dans l'enceinte de l'aire de camping :

1 - Autour de l'anse, une entité d'environ 1,5 ha est composée d'environ 0,5 ha de Mélèze et 1,0 ha d'Epicéa commun. Ces peuplements, qui présentent une structure de jeune futaie régulière, ne semblent pas avoir fait l'objet d'entretien sylvicole suivi et sont dans un état très moyen mais leur avenir n'est pas compromis.

Les caractéristiques dendrométriques relevées : hauteur moyenne de 25 à 30 m, diamètre moyen : environ 35 cm, surface terrière : environ 30 m<sup>2</sup>.

L'état sanitaire apparent est bon.

Dans l'état actuel, la qualité externe observée des bois ne laisse pas présager de débouché autre que la trituration sans toutefois exclure quelques grumettes en bille de pied.



Photographie n° 10 : Formations résineuses en secteur forestier (D. MAURIN ONF)

2 - A l'entrée de la zone d'accueil, les formations boisées résineuses longent les infrastructures routières (RD 248 ou voie d'accès au camping). Elles sont constituées de petites unités de Douglas, d'Epicéa commun ou de Mélèzes d'Europe sans que ces trois essences soient mélangées.

Ces formations d'alignement jouent un rôle manifeste dans l'agrément et la qualité d'accueil du site et bien que ces arbres soient, pour la plupart, de belle venue, ce n'est pas leur valorisation forestière qui représente leur intérêt premier.

Les caractéristiques dendrométriques significatives relevées : hauteur moyenne de 25 à 30 m, diamètre moyen : environ 35 cm.

L'état sanitaire apparent est bon.

3 - A l'intérieur de l'enceinte du camping de Santrop, et en son centre au sommet du mamelon, un peuplement adulte et clair de Douglas de belle venue est installé sur environ 3/4 d'hectare d'un seul tenant.

Les caractéristiques dendrométriques relevées : hauteur moyenne de 25 à 30 m, diamètre moyen : environ 35 cm, surface terrière : 25 à 30 m<sup>2</sup>.

Les bois sont de bonne qualité et l'état sanitaire apparent est bon.

Compte tenu de leur situation dans l'enceinte du camping et de l'agrément qu'ils procurent notamment vis-à-vis de l'ambiance du site, la valeur économique des bois n'est pas prédominante.



Photographie n°11: Douglas dans l'aire de camping (D. MAURIN, ONF)

**Formation boisée résineuse sur aire de stationnement**  
*Cette formation est représentée en rayé vert sur le plan ci avant.*

Ici, les 4 essences résineuses sont présentes : Epicéa commun, Douglas, Mélèze d'Europe et Pin sylvestre. Elles ont été implantées, parfois en mélange, par étapes successives, pour constituer un massif boisé. Des emplacements de parking y ont été implantés et sur l'ensemble de la zone, le couvert forestier est bien supérieur à 10%.

Les peuplements présentent une structure de futaie régulière pour un stade pouvant varier de la jeune futaie à la futaie adulte.

Ces arbres sont de belle venue et leur état sanitaire apparent est bon.



Photographie n°12 : Formations résineuses sur zone de parking (D. MAURIN, ONF)

Ces formations d'alignement jouent un rôle important dans la qualité d'accueil du site et offrent une zone d'ombrage non négligeable et bien appréciée au niveau de ce secteur de stationnement. Comme précédemment, ce n'est pas leur valorisation forestière qui représente leur intérêt premier.

#### **4.1.3 – Formation en mélange feuillus - résineux**

**Formation mélangée de feuillus et résineux sur la zone à bungalows**  
*Cette formation est représentée en vert « caca d'oie » sur le plan ci avant.*

Cette formation est caractérisée par un mélange de feuillus et de résineux dans la strate arborée. Les feuillus sont essentiellement du Chêne et les résineux de l'Epicéa commun avec, par endroit, du Pin sylvestre ou du Douglas.

Ce type de formation boisée se rencontre exclusivement dans l'enceinte de camping et particulièrement dans la partie ouest qui abrite des bungalows.

Elle pourrait s'apparenter à de la futaie régulière mélangée. Mais, l'entretien du site en faveur de l'accueil du public conduit à une absence quasi-totale des strates arbustives et arborées, mis à part quelques bouquets épars.

Globalement les arbres sont de grosseur moyenne (jeune futaie ou futaie adulte) et quelques gros diamètres (Chêne) se rencontrent en bordure du lac.

Des fenêtres paysagères dégagent la vue des hébergements en direction du plan d'eau.

Les arbres sont, pour la plupart, de venue correcte. La hauteur moyenne observée est variable de 18 m sur le sommet du mamelon et sur le versant sud à plus de 30 m sur le versant nord et en bordure du plan d'eau. Le diamètre moyen est aussi très variable assez souvent en liaison avec la hauteur.

L'état sanitaire apparent est bon.

## 4.2 – Evaluation paysagère du massif

### 4.2.1- Les constantes paysagères



Légende

	Courbes de niveaux 360-365
	Courbes de niveaux 365- 374
	Courbes de niveaux 374-377
	Courbes de niveaux > 377 m

Carte n°11 : Le relief du site de Santrop

Le relief : la caractéristique du site de Santrop est la présence d'une vaste plaine dont le relief n'a pas été contrarié. Malgré le fait que le site ait été modulé à certains endroits pour accueillir des infrastructures sportives, ces dernières se font relativement discrètes, éloignées des points de vue majeurs et des points hauts. De même, le camping et le parcours accrobranche, malgré le fait qu'ils soient implantés sur les versants, s'intègrent dans le relief (pas ou peu de terrassements, implantation suivant les courbes de niveaux, végétation omniprésente).

La végétation : Les zones les plus hautes ainsi que les fonds de vallons humides, sont boisés. Les prairies mésophiles, quant à elles, occupent les hauteurs sèches, sur sol sableux. Un réseau de haies vient scinder le site en trois parties et dégage encore davantage la plaine centrale. Ce sont des éléments immuables qui fondent et forgent le paysage du site.

### 4.2.2- Analyse des caractéristiques paysagères propres au site de Santrop

Le site de Santrop, avec la présence de la Maison du Lac, représente le site d'accueil principal du lac. C'est l'endroit qui offre la plus grande plage, le plus d'espaces libre et qui permet d'accueillir le plus grand nombre. Le site offre un panel d'équipements adapté à un public large sur le thème du loisir.

Le site comporte des atouts dont la vaste plaine centrale, le bâtiment de la maison du lac à l'architecture intégrée, un îlot planté en extrémité de plage, lui conférant une certaine qualité.



Photographie n°13 : Depuis la « Maison du lac », un vaste espace de loisirs ouvert où les boisements agrémentent les reliefs et ponctuent le paysage.  
(EMAGNEN, ONF)

Quant à ses points faibles, ils concernent principalement le défaut d'intégration d'un grand nombre d'équipements implantés au « coup par coup » et le manque de « liant » d'un équipement à un autre.



Photographie n°14 : La plage, le camping et les jeux pour enfants, manquent de cohérence dans leur organisation spatiale et l'utilisation des couleurs pour le bâti. (EMAGNIEN, ONF)

#### 4.2.3- Les structures spatiales identifiantes et qualifiantes



Carte n°12 : Les structures paysagères du site de Santrop

Les regards sont orientés par les trames végétales isolées, telles que les haies glissant du Nord au Sud, du haut vers le bas du site, et guidant l'œil le long de la plaine structurante vers le lac et la plage. Cette dernière est cadrée par deux boisements de chênes, qui lui donnent de la force tout en étant sensibles car isolés. En ce sens, ils présentent un fort intérêt paysager.

A l'Est, le bord de berge et la prairie humide sont des milieux privilégiés, également structurants, dans le sens où, à l'écart des structures sportives et touristiques, ils rappellent l'histoire du lieu, en lien direct avec le cours d'eau.

Ainsi, deux structures d'articulations ressortent de la composition du site de Santrop : l'articulation « naturelle », à la jonction du lac et du cours d'eau et l'articulation plus « anthropique », connexion entre le réseau routier, les boisements, les prairies, et la maison d'accueil.

## 5 – ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE A DEFRICHER

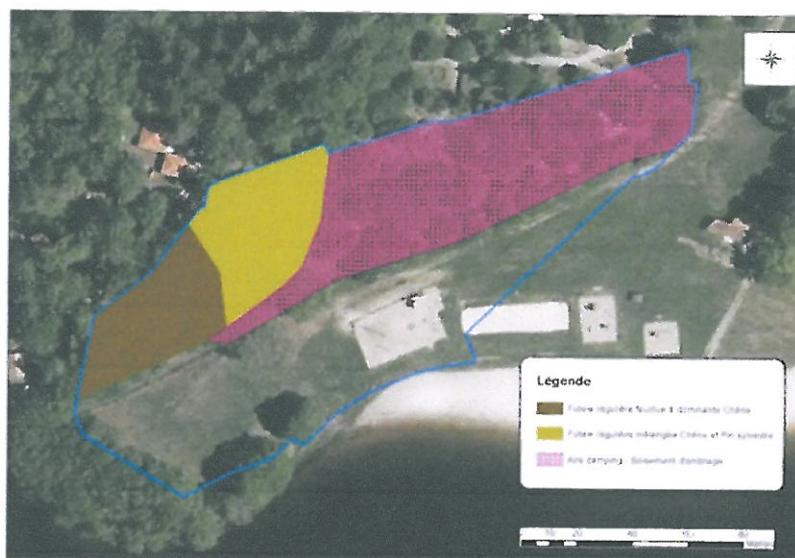
Le secteur à défricher est positionné sur le versant exposé au sud du petit mamelon, au sud du massif boisé de Santrop.

Il est situé à l'intérieur de l'enceinte du camping et à proximité immédiate de la clôture sur un secteur à pente faible.

Environ 0,95 ha sont concernés par l'opération.

### 5.1 – Description des boisements à éliminer

Trois types de formations boisées sont touchés comme le montre la carte de localisation ci après.



Carte n°13 : Carte des formations boisées du défrichage

La description de ces formations est proposée d'Ouest en Est :



A l'ouest, une formation feuillue pure de Chêne, de type futaie régulière, est touchée sur environ 17 ares.

Il s'agit d'une formation adulte, de moyenne venue (hauteur moyenne : 18 m ; diamètre moyen : 25 cm) et moyennement riche (surface terrière : 20 m<sup>2</sup>).

Etant donné la vocation du site, l'entretien a conduit à faire disparaître le sous-étage.

L'état sanitaire apparent est bon.

Photographie n°15 : Chênaie à l'ouest du secteur à défricher (D. MAURIN ONF)

Au centre, une formation mélangée feuillus / résineux où le Pin sylvestre est bien majoritaire associé à quelques Chênes épars.

Environ 19 ares sont concernés.

Ici aussi, il s'agit d'une formation adulte, de moyenne venue (hauteur moyenne : 18 m ; diamètre moyen : 25 cm) et moyennement riche (surface terrière : 22 m<sup>2</sup>).

De même que précédemment, le sous-étage a été éliminé. L'état sanitaire apparent est bon.



Photographie n°16 : Futaie mixte Pin sylvestre / Chêne (D. MAURIN ONF)

A noter, la présence d'un vieux arbre mort à proximité de la clôture. Il pourrait s'avérer intéressant de préciser quel rôle il peut jouer au profit de la biodiversité locale.



Photographie n°17 : Arbre mort à cavité (D. MAURIN, ONF)



Photographie n°18 : Chênes rouges sur emplacement camping (D. MAURIN, ONF)

A l'Est de la zone, le défrichement concernera, sur environ 59 ares, les formations boisées installées pour la délimitation et l'ombrage des emplacements de camping.

Seront touchés, les haies séparatives d'Aubépine et Noisetier ainsi que les Chênes rouges installés pour l'ombrage ou la délimitation.

## 5.2 – Evaluation paysagère

### 5.2.1-Ambiances internes

Sur le secteur étudié, nous pouvons observer trois parties progressives correspondant aux successions végétales décrites précédemment :

#### ➤ L'entrée sur le camping.

Présentant une dominante de chênes rouges accompagnés de plantations aléatoires principalement horticoles, cette partie très aménagée est organisée de manière plutôt régulière, avec des équipements urbains et des accès en enrobé, et une grande diversité d'espèces dont l'esthétique est hétérogène : mélèzes, cyprès, pins de Weymouth, Douglas, bouleaux, merisiers, hêtres, noisetiers.

Ces espèces feuillues et résineuses sont disposées pêle-mêle sans transition, sans cohérence globale, ce qui peut brouiller la vision des lieux.

Pour compléter cet ensemble, des haies basses arbustives délimitent des sous-espaces correspondant à des lots pour le camping : charmille, troène, aubépine, noisetiers.

Sans grande qualité paysagère, les essences de cette première partie ne sont, de plus, pas typiquement représentatives de la végétation locale. Seuls certains arbres de lisière (merisiers, hêtres, chênes) peuvent représenter un intérêt particulier de par leur houppier développé.



Des arbres bas ne favorisant pas les vues en profondeur (EMAGNIEN, ONF)



Un morcellement de l'espace par un réseau de haies (EMAGNIEN, ONF)



Une multitude de végétation (différentes hauteurs, espèces) perturbant la lisibilité des lieux (EMAGNIEN, ONF)

### Ensemble de photographies n° 19: Caractéristiques de la partie 1

➤ *Un bois de transition.*

Composé de chênes et de bosquets de pins sylvestres, ce bois intermédiaire entre l'accueil du camping et un boisement plus originel, présente une certaine qualité de par les éléments qu'il présente : petit patrimoine de murets, vieil arbre creux, pins en quantité suffisante pour être représentatifs.

C'est un espace apaisant à l'ombre de quelques beaux sujets, ménageant des vues filtrées sur le lac.



Photographie n°20 : Un boisement de transition. (E.MAGNIEN, ONF)

➤ *Un bois clairsemé de chênes.*

Cette futaie dominante de chênes pédonculés et de chênes sessiles présente par endroit des compléments d'épicéas communs et de pins sylvestres, ponctués d'un sous-étage ténu de genêts. Ce sous-étage reste limité puisqu'il correspond à un espace entretenu.

De nombreuses vues s'ouvrent vers le lac. C'est en lisière que se situent les sujets les plus majestueux.

Dans ce boisement feuillu d'apparence libre, des interruptions visuelles sont cependant opérées par des haies linéaires d'épicéas délimitant des enclos. Ils masquent les vues, et marquent profondément cet espace de clairière arborée.



Vues en transparence sur le lac (EMAGNIEN, ONF)



Amorce d'une transition vers la plage (EMAGNIEN, ONF)

Ensemble de photographies n° 21: Caractéristiques de la partie 3

## 5.2.2- Points particuliers

Du point de vue du paysage et de la biodiversité, quelques sujets présentent un intérêt certain: de gros arbres isolés qui ont développé leur houppier en lisière, libres de toute concurrence, des arbres creux, gîtes pour la petite faune, des boisements attractifs de par leur nombre et leur homogénéité.

D'autre part, les chemins creux sont typiques de ce secteur et constituent des éléments de patrimoine à maintenir lors de tous travaux. Bien souvent les arbres les accompagnent (taillis de chênes, charmes, noisetiers).



Carte n°14: Carte de localisation des points paysagers particuliers



Les chênes de lisières (EMAGNEN, ONF)



Le bosquet de pins (EMAGNEN, ONF)



Chemin creux et taillis (EMAGNEN, ONF)



Chêne rouge isolé (EMAGNEN, ONF)

### Ensemble de photographies n°22 : Quelques sujets d'intérêt paysager

A contrario, bien que présentant un état sanitaire satisfaisant, certains arbres sont mal conformés, présentent un houppier peu développé, sont fourchus ou tortueux, et envahis de lichens. Ils n'apportent pas de qualité paysagère spécifique à cet endroit. De même, les haies horticoles tout comme certains résineux, implantés de manière linéaire renforcent l'aspect artificiel du camping.



Endos résineux matérialisant les emplacements, incongrus dans ce boisement feuillu (EMAGNEN, ONF)



Quelques chênes secs sans qualité forestière ni paysagère mais pouvant représenter des aires d'envol pour rapaces (EMAGNEN, ONF)



Chênes rouges fourchus et branchus peu qualitatifs (EMAGNEN, ONF)

### Ensemble de photographies n°23 : Quelques sujets incongrus dans le contexte

### 5.2.3-Visions externes rapprochées

Depuis les vues extérieures rapprochées, le secteur concerné par le défrichage sera fortement visible.

Cependant, l'opération de défrichage pourra être l'occasion de prolonger la plage et l'espace de prairie en dégagant une vaste ouverture visuelle. Elle permettra également d'opérer des liaisons avec les secteurs aménagés autour du camping, à la végétation plus ornementale que forestière. Une partie boisée de chênes sera préservée sur la pointe, sous la forme d'une virgule boisée, limitant ainsi la vue directe depuis la base nautique de Chabannes.



Photographie n°24 : On remarque ici l'importance des arbres de lisière dans l'intégration actuelle du camping. L'opération de défrichage, pourra être par la suite, l'occasion de travailler une transition plus douce, de la prairie vers le milieu boisé maintenu en arrière-plan. (EMAGNIEN, ONF)



Photographie n°25 : Depuis la plage de Santrop, l'intervention sera fortement visible et impactante. On peut ici observer la succession des trois parties végétales décrites précédemment et le boisement « tampon » conservé afin d'atténuer l'impact de l'opération en vue externe éloignée. (EMAGNIEN, ONF)

## CONCLUSION

La zone à défricher concerne une surface de 0,95 hectares intégrée dans le massif boisé de Santrop d'une superficie d'environ 18 hectares.

Elle est positionnée à l'intérieur de l'enceinte pas totalement close du camping de Santrop.

Le terrain est peu pentu et peut même être considéré comme plat.

Les trois formations boisées susceptibles d'être touchées proposent toutes un couvert supérieur à 10% :

- à l'ouest et sur 17 ares, une futaie régulière de Chêne,
- au centre et sur 19 ares, une futaie régulière mélangée de Pin sylvestre et quelques Chênes,
- à l'est et sur 59 ares, une formation végétale feuillue avec une majorité de Chênes rouges à l'étage arboréscant apportant de l'ombrage et structurant les emplacements de camping.

Globalement les bois sont dans un bon état sanitaire apparent.

Ils ne sont pas susceptibles de fournir des produits forestiers de qualité, au mieux du chauffage ou de la trituration selon le cas.

Compte tenu de leur emplacement, ils ne font pas l'objet d'une gestion et d'une valorisation forestière traditionnelle, priorité est donnée au rôle d'agrément qu'ils sont susceptibles d'apporter dans l'enceinte du camping.

Quant à la qualité paysagère de ces bois, elle est très inégale mais présente un intérêt du point de vue de l'intégration des équipements en place et pour certains sujets isolés qui se distinguent par leur port équilibré relativement esthétique.

Le défrichement ne représente pas une trouée paysagère et une perte de diversité flagrante à l'échelle du grand paysage du site du lac de Saint Pardoux, d'autant que la partie boisée de premier plan sur la plage sera maintenue, comme un « cocon boisé » venant épouser l'opération.

Enfin, l'opération de défrichement pourra être par la suite, l'occasion de redonner une unité et une cohérence végétale d'ensemble à cet espace de détente.

## Annexe 2

# Plan du projet du centre aquatique



toboggan  
et jeux d'eau

cour logistique

plage minérale

bassin

plage végétale

stationnement personnel

stationnement public

cheminement

jardin zen

accès buvette

↑ Nord  
Plan masse  
1/500e